

PREPARATION CAPEPS INTERNE

Corté le 15 novembre 2013

Présentation du concours

- Le concours... par le texte
- Le concours... par le sens
- Le concours... par les attentes

Le concours... par le texte

Arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive

Article 3

Le concours externe comporte deux épreuves d'admissibilité et deux épreuves d'admission.

Le concours interne et le troisième concours comportent une épreuve d'admissibilité et une épreuve d'admission.

Le descriptif de chacune des épreuves des concours externe et interne et du troisième concours est fixé aux annexes I, II et III du présent arrêté.

Le concours... par le texte

ANNEXE II - ÉPREUVES DU CONCOURS INTERNE

Durée : 4 heures ;
coefficient 1.

A. — Epreuve écrite d'admissibilité

Composition relative à l'enseignement de l'éducation physique et sportive, en relation avec l'expérience professionnelle acquise par le candidat dans la discipline.

L'épreuve fait appel aux connaissances du candidat sur les **activités physiques, sportives ou artistiques**, la **didactique de l'éducation physique et sportive**, son **programme d'enseignement**, son **organisation** et sa **mise en œuvre** dans le **second degré**.

L'épreuve prend appui sur un **programme** fixé pour deux ans et qui se rapporte au **programme des lycées et collèges**.

Le concours... par le texte

ANNEXE II - ÉPREUVES DU CONCOURS INTERNE

B. — Epreuve orale d'admission

Analyse d'une situation d'enseignement.

Durée de la préparation : **2** heures.
Durée de l'épreuve : **1h15'** maximum
(exposé : 30'; entretien : 45' maximum) ;
coefficient 2.

Cette épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien ; elle porte sur **une expérience d'organisation de l'enseignement** de l'éducation physique et sportive dans un établissement du second degré.

L'épreuve prend appui sur un **dossier** réalisé par le candidat. Le dossier porte sur une expérience d'organisation de l'éducation physique et sportive dans un collège ou un lycée et comporte, en outre, **deux séquences** d'enseignement réalisées ou observées dans une ou plusieurs classes du niveau d'enseignement (collège ou lycée) choisi par le candidat et fondées sur deux activités physiques, sportives et artistiques (APSA) distinctes, choisies **dans deux compétences propres** (CP) à l'EPS différentes parmi les cinq compétences propres CP1 à CP5 identifiées par les programmes disciplinaires.

Le concours... par le texte

ANNEXE II - ÉPREUVES DU CONCOURS INTERNE

B. — Epreuve orale d'admission

...

Un programme valable pour deux années fixe la liste des APSA qui peuvent servir de support aux deux séquences d'enseignement.

Le jury choisit d'interroger le candidat sur l'un ou sur plusieurs des éléments du dossier.

Le dossier, dactylographié, comprend les éléments relatifs à la réglementation, à la didactique et à la pédagogie qui justifient la mise en œuvre de cet enseignement ainsi que **des préparations de leçons et de contenus d'enseignement**. Il comporte, en outre, trois notes de synthèse, ne dépassant pas chacune deux pages dactylographiées et se rapportant, respectivement, à l'expérience d'organisation de l'éducation physique et sportive et à chacune des séquences d'enseignement présentées. L'ensemble du dossier, les trois notes de synthèse comprises, ne doit pas excéder vingt pages dactylographiées.

Le concours... par le texte

ANNEXE II - ÉPREUVES DU CONCOURS INTERNE

B. — Epreuve orale d'admission

...

Les candidats admissibles doivent faire parvenir, par la voie postale, en recommandé, leur dossier comprenant les trois notes de synthèse, au président de jury dans les conditions et le délai fixés par le jury. Le fait de ne pas adresser le dossier au jury dans le délai et selon les modalités fixées au présent article entraîne l'élimination du candidat.

L'entretien a pour base la situation d'enseignement choisie : il porte sur les aspects techniques et didactiques de l'activité choisie et est étendu à d'autres aspects de l'expérience professionnelle du candidat.

Le dossier et les notes de synthèse ne donnent pas lieu à notation, seuls l'exposé et l'entretien sont notés.

Le concours... par le texte

Programme de la session 2014

Épreuve écrite d'admissibilité

Le programme de l'épreuve écrite d'admissibilité porte sur :

- Les composantes du métier de professeur d'EPS ;
- La prise en compte en EPS de la diversité des élèves ;
- L'activité de l'enseignant et les apprentissages des élèves ;
- L'évaluation des acquis des élèves et des compétences énoncées dans les programmes ;
- Les examens en EPS dans le second degré.

Épreuve orale d'admission

CP1 : course de demi fond, course de haies, javelot, natation de vitesse, natation de distance ;
CP2 : escalade, course d'orientation ;
CP3 : gymnastique, danse, acrosport ;
CP4 : badminton, tennis de table, basket, volley, football, lutte ;
CP5 : musculation, step, natation en durée.

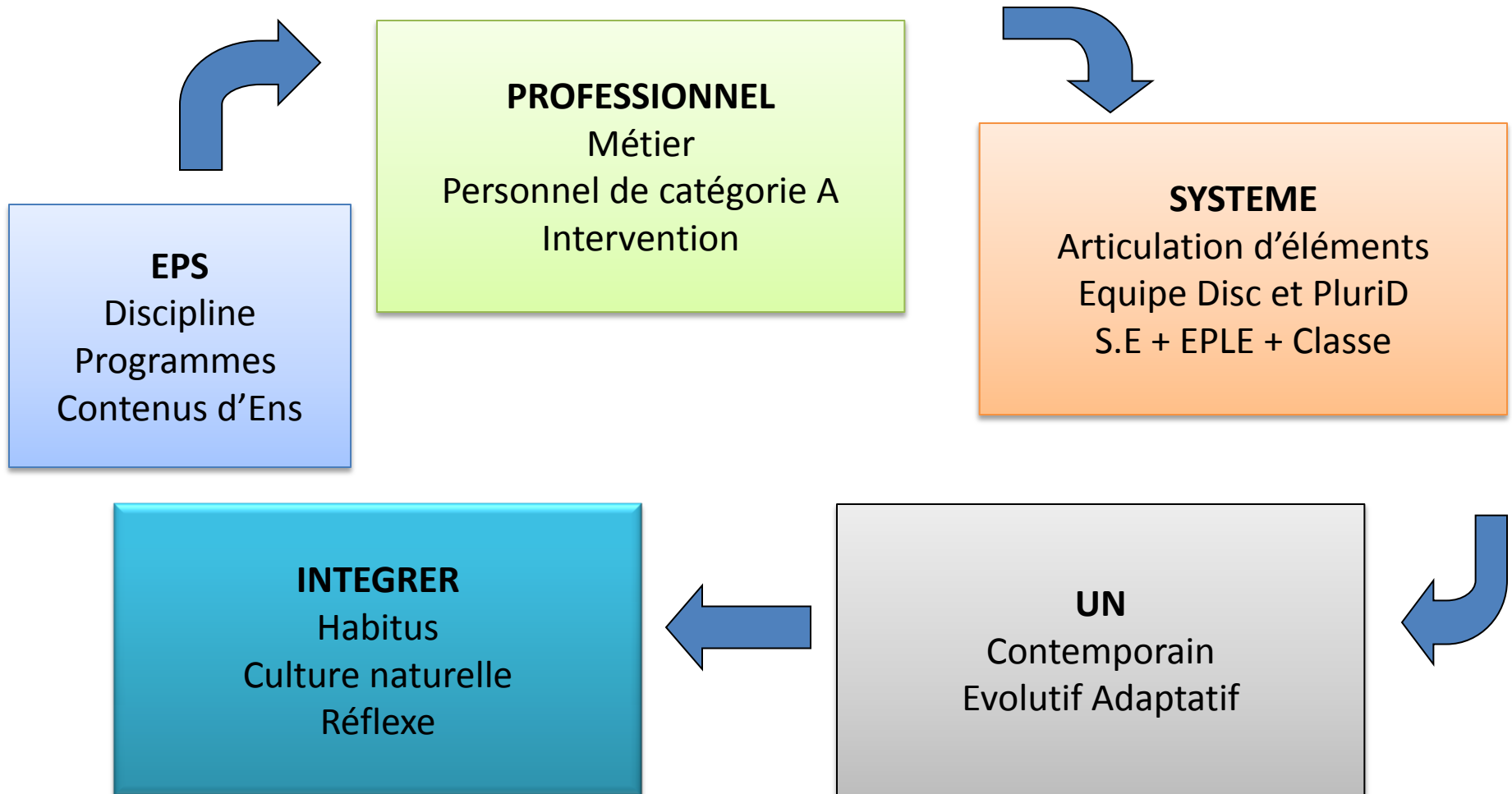
Le concours... par le sens

Préparer le CAPEPS INTERNE

- **« Intégrer un système professionnel EPS »**
- **« Transformer une expérience professionnelle en expertise professionnelle »**

Le concours... par le sens

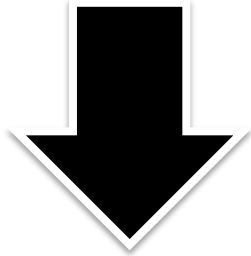
« Intégrer un système professionnel EPS »



Le concours... par le sens

« Transformer une expérience professionnelle en expertise professionnelle »

Expérience professionnelle



Expertise professionnelle

Vécu
*Réalisation
*Observation

CONSTATS
=> HYPOTHESES
➔ CHOIX

Construction
Compétence
Professionnelle

ARTICULATION
DE CONNAISSANCES
DE CAPACITES
D'ATTITUDES

Transformer :

c'est

**Opérer le passage
du DESCRIPTIF à l'ARGUMENTATIF**

Le concours... par le sens

Cette expertise repose sur la construction d'un **trptyque** en inter-relations

« Cohérence – Pertinence – Faisabilité »

Union étroite des divers éléments d'un corps ; liaison d'idées qui présente de l'homogénéité ; qui se compose de parties liées et harmonieuses

Qualité de ce qui convient à l'objet dont il s'agit ; ce qui est conforme à la raison, au bon sens

COHERENCE

- ⇒ Contenus d'Ens.
 - ⇒ Tâches
 - ⇒ S. Apprentissage
 - ⇒ Compétences
- } Evaluation

PERTINENCE

Adaptation
Elèves — APSA (P-S)

Contentus d'Enseignement

ARTICULATIONS

FAISABILITE

Mises en œuvre
L'épreuve du terrain
+
La sécurité

Le concours... par le sens

Au **carrefour** de 4 sources
de connaissances

INSTITUTION

Valeurs de la République
Finalité – Obj. Généraux
Culture physique commune
Les Projets
La Sécurité – La Responsabilité

SAVOIR(S)

Les APSA
Les Compétences
Les Savoirs transversaux
Les Contenus d'Enseignement

**Expertise
Professionnelle**

PROFESSEUR

Théories, méthodes, démarches,
procédures d'enseignement
La Différenciation
L'Evaluation

ELEVES

Profils différents
Développement de ressources
Fonctionnement / apprentissage

Le concours ... par les attentes

Cf. Diaporama de Céline RAT

Un sujet... pour s'entraîner

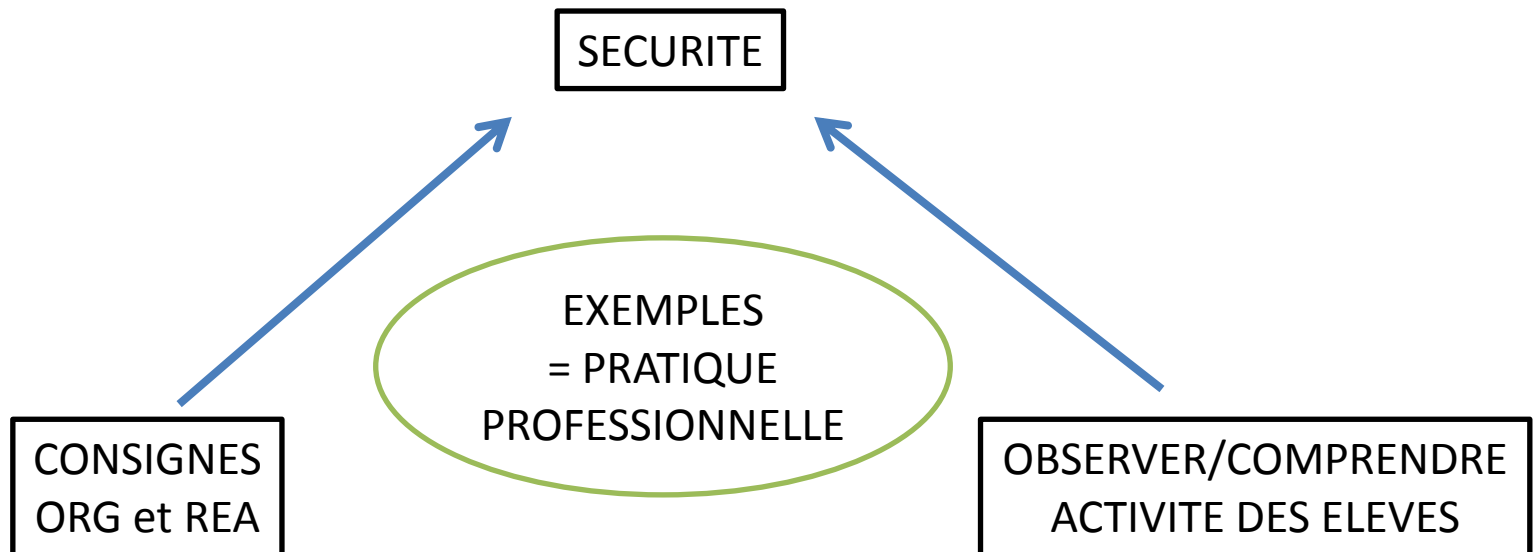
L'enseignant, par la précision de ses consignes d'organisation et de réalisation mais aussi par sa capacité à observer et à comprendre l'activité des élèves, est le premier artisan de leur sécurité.

Circulaire du 13 juillet 2004 (B.O n° 32, 09/09/2004), Risques particuliers à l'enseignement de l'EPS et au sport scolaire.

Illustrez cette recommandation institutionnelle à l'aide d'exemples concrets empruntés à votre expérience de l'enseignement de l'EPS dans les établissements du second degré, exemples choisis dans aux moins 2 APSA issues de 2 compétences propres.

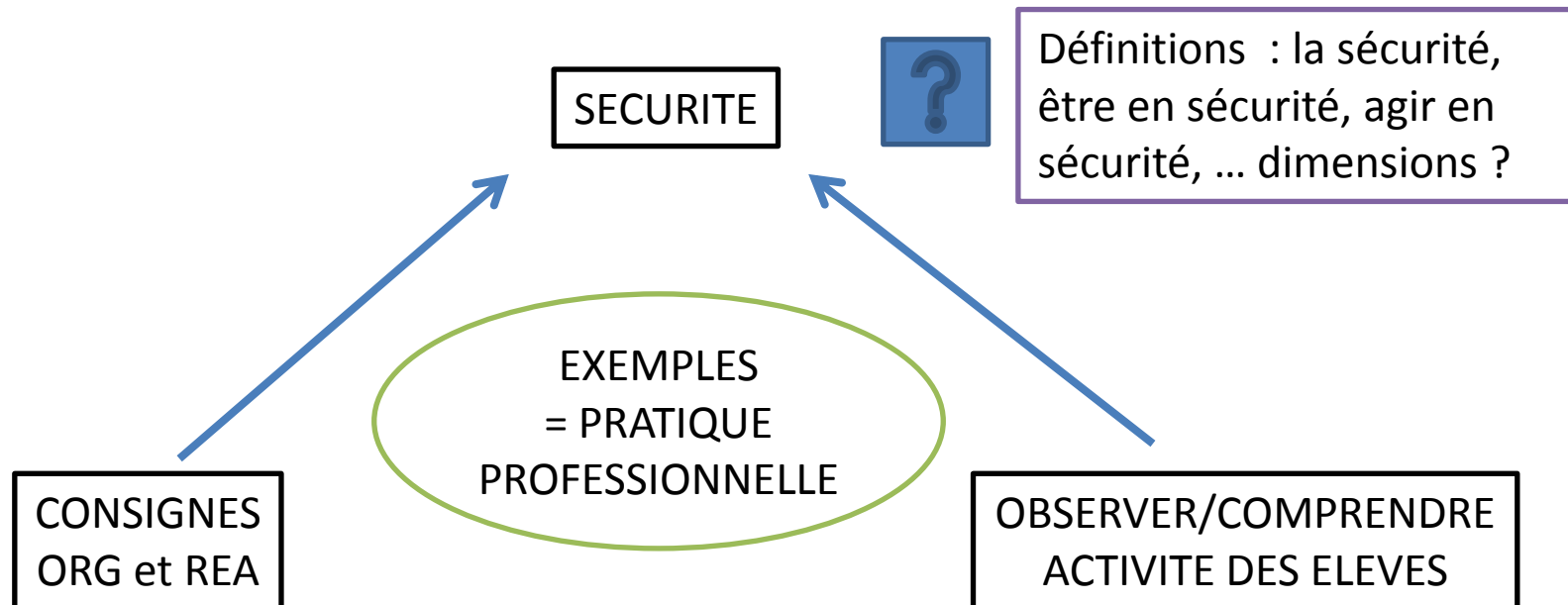
L'enseignant, par la précision de ses consignes d'organisation et de réalisation mais aussi par sa capacité à observer et à comprendre l'activité des élèves, est le premier artisan de leur sécurité.

Essayons de poser le sujet sur un schéma



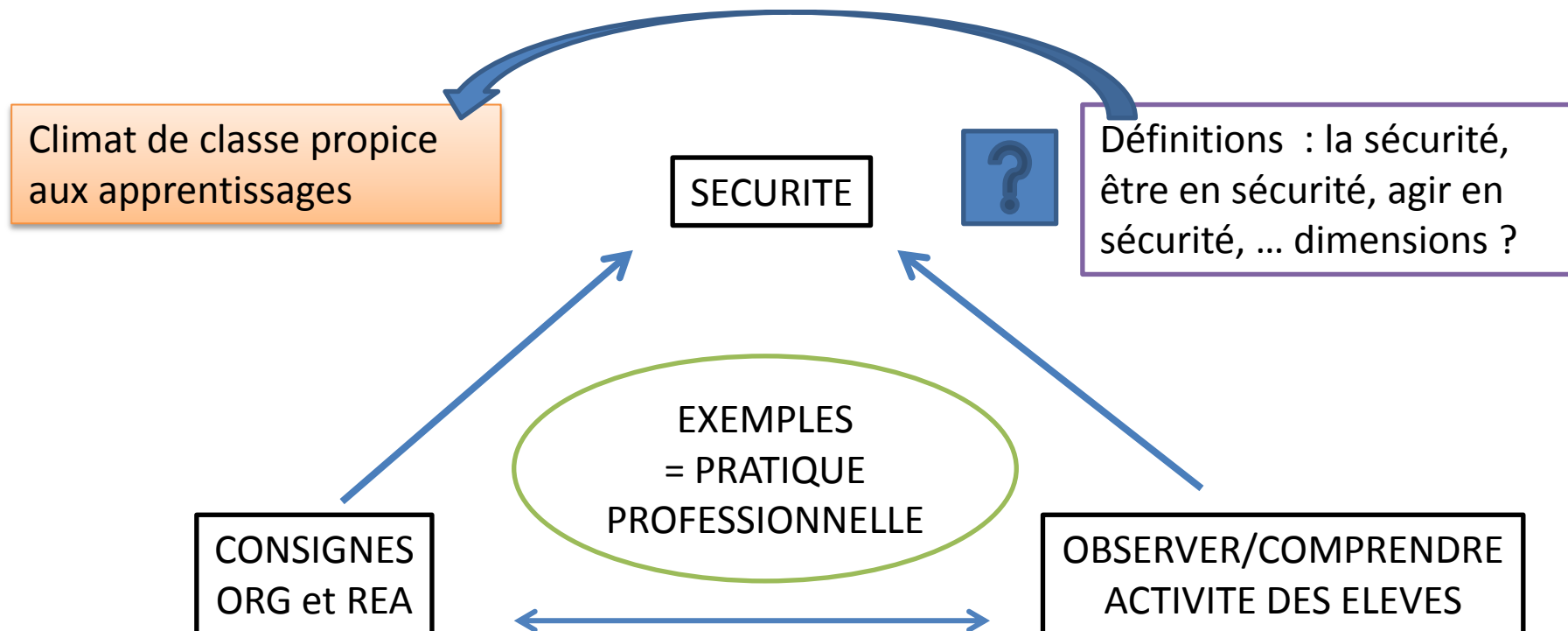
L'enseignant, par la précision de ses consignes d'organisation et de réalisation mais aussi par sa capacité à observer et à comprendre l'activité des élèves, est le premier artisan de leur sécurité.

Essayons de poser le sujet sur un schéma



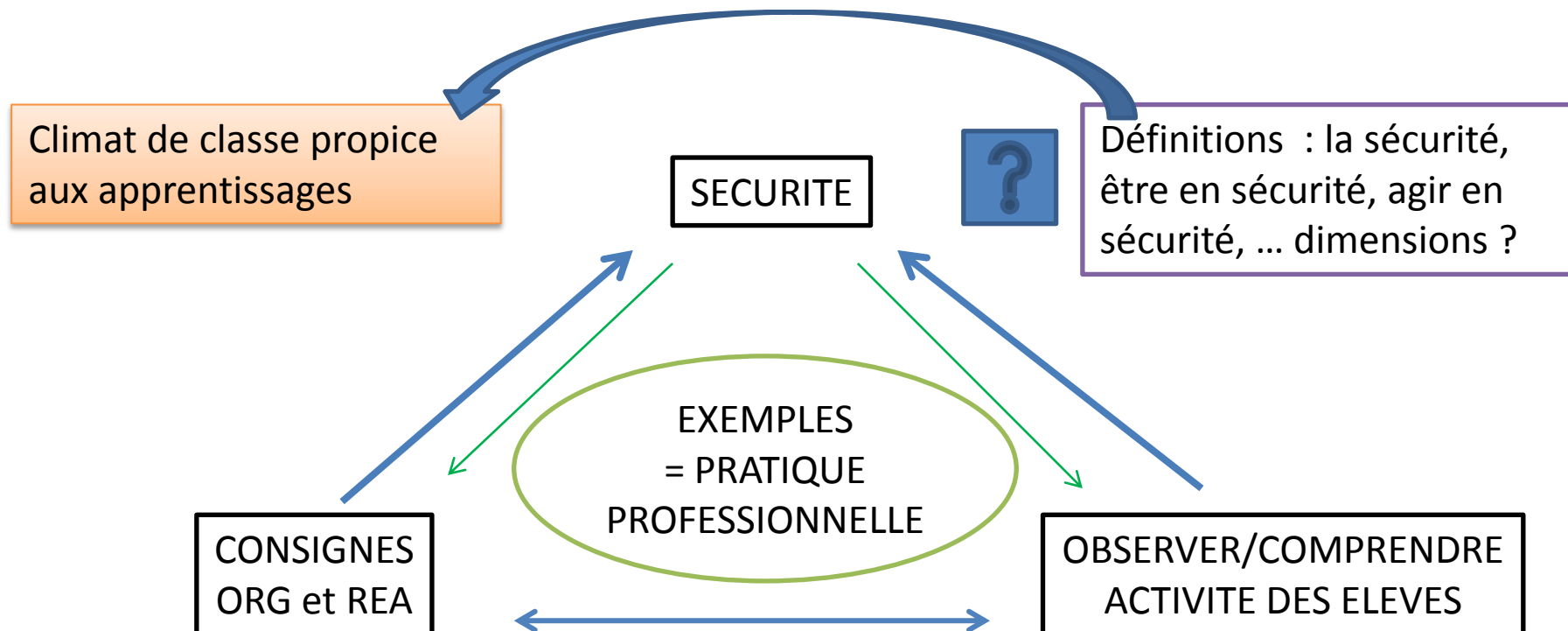
L'enseignant, par la précision de ses consignes d'organisation et de réalisation mais aussi par sa capacité à observer et à comprendre l'activité des élèves, est le premier artisan de leur sécurité.

Essayons de poser le sujet sur un schéma



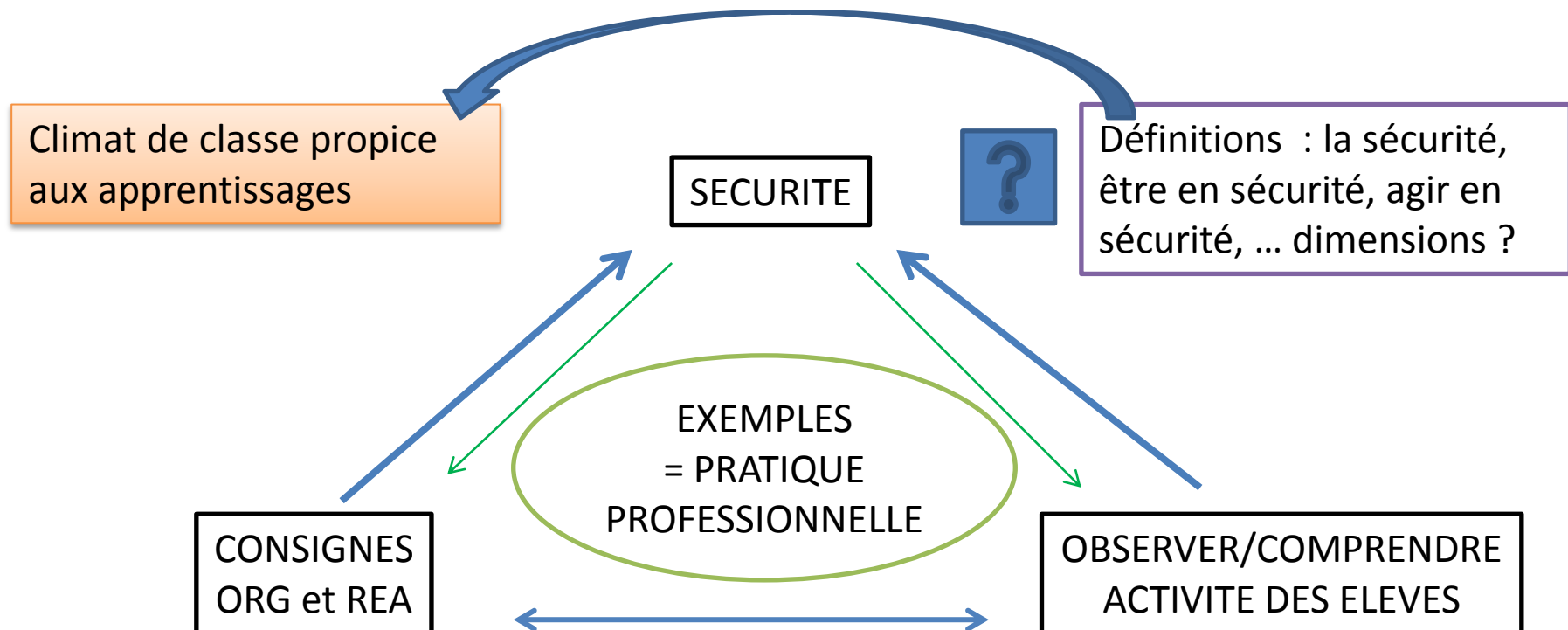
L'enseignant, par la précision de ses consignes d'organisation et de réalisation mais aussi par sa capacité à observer et à comprendre l'activité des élèves, est le premier artisan de leur sécurité.

Essayons de poser le sujet sur un schéma



L'enseignant, par la précision de ses consignes d'organisation et de réalisation mais aussi par sa capacité à observer et à comprendre l'activité des élèves, est le premier artisan de leur sécurité.

Essayons de poser le sujet sur un schéma



Et d'autres « leviers » possibles ...???

L'enseignant, par la précision de ses consignes d'organisation et de réalisation mais aussi par sa capacité à observer et à comprendre l'activité des élèves, est le premier artisan de leur sécurité.

Essayons de problématiser le sujet

L'enseignant d'EPS, dans le respect de sa mission de construction des compétences de ses élèves, se doit de créer un climat propice aux apprentissages moteurs, méthodologiques et sociaux, au sein des classes qui lui sont confiées.

L'élève accueilli dans l'Ecole de la République doit ressentir cette situation de confiance, de sérénité, de sécurité physique, psychologique et affective pour s'engager dans des pratiques corporelles pouvant mettre en jeu sa personne dans sa globalité.

L'enseignant d'EPS, expert des APSA et de la transmission des contenus d'enseignement, en mobilisant sa capacité d'observation des comportements de l'activité des élèves afin d'adapter les consignes d'organisation des situations d'apprentissage proposées et les consignes de réalisation des tâches, recherchera à assurer l'accompagnement et le guidage de tous ses élèves vers l'atteinte des niveaux de compétences visés.